

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr

PETANQUE



1907-2007

COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 21 et 22 avril 2007

Ces réunions se sont tenues à Huttenheim (67) au Sud Hôtel le samedi 21 à partir de 14h, et le dimanche 22 à 8h30.

Etaient présents : C. AZEMA, Président de la F.F.P.J.P.,
MM. CAMPO, CANTARUTTI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COSTE,
DELCHET, DUBOIS, Mme GALLAND, MM. IANNARELLI, JUAN,
NICOLIER, PLACON, STIRMEL, Mlle THEDEVUIDE, M. THERON.

Excusés : Mme BRIANCON, MM. MOREAU, SIGNAIRE et NATAF.

Y Assistaient : MM. GRANDE et PERONNET.

I) **ALLOCUTION DU PRESIDENT**

LE PRESIDENT AZEMA présente Christine, actuellement en stage « Prises de notes et comptes rendus ». Dans le cadre de sa formation et pour son entraînement, elle prendra les notes de cette réunion.

Il annonce :

- que M.LHOMME (Président de la Ligue Franche-Comté) s'est vu attribué la médaille d'argent et M. PLAUT, (*Président CD 21*), la médaille de bronze du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le Comité Directeur adresse ses félicitations aux récipiendaires.

- le décès de M.LECK (*ancien Secrétaire Général des Côtes d'Armor*).

II) **APPROBATION DU PV DU DERNIER COMITE DIRECTEUR**

⇒ **Rectificatifs** : - Départ de la délégation aux Championnats du Monde Jeunes le lundi 9 juillet ;

- L'invitation pour le centenaire est le vendredi et non le dimanche ;

- La prochaine réunion du Comité Directeur aura lieu les Vendredi 12 et samedi 13 octobre et le Conseil National les samedi 13 et dimanche 14 octobre au siège à Marseille ;

⇒ **Précisions** : - Règlement de la Coupe de France 2007/2008 :
La modification du règlement a bien été entérinée par la Comité Directeur.

La compétition se déroulera en cinq phases chronologiques :

- a) Phase départementale.
- b) Phase en huit zones définies par la FFPJP jusqu'au 3^e tour de zone inclus.
- c) Phase de regroupement des qualifiés en quatre groupes géographiques de 16 clubs définis à chaque édition par le Comité de Pilotage en fonction des clubs qualifiés : donc matches de 32^e de finale nationaux en élimination directe sur le terrain du premier tiré.
- d) Phase de regroupement par tirage au sort des qualifiés en deux groupes de 4 par zone géographique pour y disputer des 16^e et 8^e de finale nationaux, le vainqueur se qualifiant pour la finale nationale
- e) Phase de ¼, ½, et finale nationale sur un même site ou dans une même ville.

Sous réserve des remarques ci-dessus, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur des 9 et 10 février 2007 est approuvé à l'unanimité.

III) **QUESTIONS FINANCIERES**

En l'absence de Michel SIGNAIRE les comptes sont présentés par Claude STIRMEL, Trésorier adjoint.

<u>RECETTES</u>	Total	18 725
------------------------	--------------	---------------

Pas de commentaires particuliers

<u>DEPENSES</u>	Total	501 112
------------------------	--------------	----------------

L'exécution du budget se déroule conformément aux prévisions

<u>DETAILS DES AVOIRS :</u>	Total	454 538,17
------------------------------------	--------------	-------------------

- Société Générale	6 841,40
- Banque Populaire	446 293,03
- La Poste	308,87
- Caisse	1 094,87

Désormais la réunion de validation des comptes de la SAOS sera effectuée avant celle de la Fédération afin que son bilan puisse être présenté à la commission des finances de la F.F.P.J.Pvant la clôture des comptes pour faire la balance entre ceux de la Fédération et ceux de la SAOS.

A cette occasion la commission des finances devra disposer de l'ensemble des pièces comptables de l'année écoulée.

Un appel d'offre a été lancé pour la mise en place d'un accord commercial avec une agence de voyage. Plusieurs réponses ont été reçues proposant des frais de commission réduits ainsi qu'un pourcentage de remise au-delà d'un certain chiffre d'affaire. Compte tenu du recours de plus en plus fréquent à ce service pour tous les déplacements des cadres et officiels, ce qui permet de réaliser des économies notables, il s'agit d'une somme d'environ 80 000 €.

Des accords de commercialisation de nos fichiers sont envisagés. Contrairement à une idée reçue leur utilisation par la Fédération ou avec son accord n'est pas proscrite. Seul le croisement des fichiers est interdit par la CNIL. Néanmoins tout licencié peut demander à ne pas figurer sur ces listings, à condition d'en adresser la demande expresse à la Fédération.

IV) RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

⇒ **Centenaire :**

M^{me} GALLAND présente l'avancée du dossier.

Elle indique que les membres du Comité Directeur seront entièrement pris en charge et signale les Présidents de Ligue qui ont répondu positivement. Seront également conviés les anciens de la Fédération (le recensement est en cours) et des sportifs de haut niveau d'autres disciplines pour attirer un public différent de celui de la Pétanque.

Le programme à La Ciotat reste le même : commémoration à 11 heures, buffet, étape des Masters de Pétanque et feu d'artifice de la mairie de La Ciotat qui inclura le logo de la fédération ou quelque chose d'approchant.

Elle précise que les affiches seront bientôt réalisées par Boulistime comme prévu, probablement en même temps que les diplômes. Le tout sera envoyé aux Ligues, à leur charge de les ventiler auprès des organisateurs de manifestations relative à cet événement.

Elle souhaiterait qu'une relance soit effectuée pour le concours de dessin. Le groupe n'a reçu que 10 dessins et la date limite est le 31 mai. Le jury pour examiner les dessins devrait avoir lieu le jour du championnat de France à Toulon.

Elle aborde ensuite la préparation de l'exposition qui sera terminée au retour de Victor Nataf. Cette exposition sera faite selon des différents thèmes (humoristiques, photos de joueurs, écussons de différents Comités, etc.). Elle sera diffusée à chaque demandeur.

Elle précise que les propositions d'une compilation des chansons envoyées sur un CD et du jeu de carte sur le centenaire ont été écartées.

Elle fait remarquer que les produits du centenaire se vendent bien. Une redevance de 900 € a été versée par un fabricant d'assiette pour utiliser le logo.

⇒ **Coupe de France des clubs :**

M. CANTARUTTI indique que la phase finale de la Coupe de France des Clubs s'est déroulée dans le boulodrome couvert de la ville de Châteauroux. D'un concept moderne et très fonctionnel pour la pétanque, il s'est avéré parfait ou presque pour une telle compétition avec des parkings immenses.

Petit bémol, le système de chauffage de l'ensemble a été insuffisant pour de tels volumes à chauffer.

Toutefois, le Président Michel FERREIRA et toute son équipe formée de l'association des clubs Castelroussins et du Comité Départemental de l'Indre ont pallié rapidement au manque de chauffage avec une soufflerie. Malgré ceci, jamais la température n'a été estivale.

La fraîcheur a été quelque peu oubliée grâce à l'accueil magnifique. A noter un public très nombreux durant les deux journées de compétition et la présence de tous les élus municipaux (Le Maire et son adjoint chargé des Sports) ; Conseil Général de l'Indre (le Président) ; Conseil Régional Centre (le Président) ; Ligue Centre (le Président et le Secrétaire Général).

Côté sportif: Excellent arbitrage

En quart de finale : Angers bat Bassens : 16/ 10 ; Barbizon bat Chalon : 17/ 4 ; Ronchin bat Brive: 16/5 ; Ambert bat Carpentras : 17 /9.

En demi-finale : Barbizon bat Angers : 16 /2 ; Ambert bat Ronchin : 16/7

Finale : Les finalistes 2005 contre le finaliste 2006, Ambert face à Barbizon, aucune de ces deux clubs n'avait jamais remporté la coupe de France. La fraîcheur de l'équipe de Seine et Marne a fait la différence pour l'emporter sur le score de 16 à 7.

A féliciter l'ensemble des huit clubs présents et de leurs dirigeants pour leur fair-play ayant fait que cette phase finale se soit déroulée dans un excellent esprit.

A noter que l'édition 2006 - 2007 de la Coupe de France n'a connu que très peu d'incidents, il faut donc féliciter les 2846 clubs qui l'ont disputée. Toutefois, deux forfaits, notre règlement laissait un vide dans ce cas. Il n'en sera plus de même à l'avenir puisque le nouveau règlement dans son article 16 évoque ces hypothèses en responsabilisant les clubs mais aussi les Comités Départementaux d'appartenance.

Il faut féliciter l'agence QUARTERBACK, Maryan BARTHELEMY et Agnès BOUTIN, qui a parfaitement organisé sur place et en amont toute la logistique de cet événement en collaboration avec le Comité de pilotage et aussi avec le partenaire local représenté par Michel FERREIRA.

A noter la présence importante de médias, qui est une première : France Bleu Berry, Sport Plus. France Télévision et TF1 (journal de 13h) et FR3 Centre pour le journal régional de 19 h 10. Il faut remercier nos partenaires : MMA assurances, Errea textile, Boule OBUT et Sport+.

Enfin, M. CANTARUTTI remercie les 3 autres « mousquetaires » du Comité de Pilotage : M. Coste, J. Charpentier et J. Théron.

Dans le cadre de résultats acquis en cours de matches, il est préférable pour notre image que les dernières parties s'arrêtent plutôt que de voir celles-ci se terminer sans esprit sportif. Il est proposé néanmoins de rappeler aux spectateurs les règles dès le départ.

En ce qui concerne la presse, il est rappelé que celle-ci n'a rien à faire au niveau de la table de marque aussi bien pour la Coupe de France que pour les Championnats de France. Il est en outre indispensable de leur communiquer les résultats régulièrement.

(La séance suspendue à 16 h 30 est reprise à 17 heures)

⇒ **Pétanque en Entreprise :**

A Castelnaudary les 15 et 16 septembre 2007 aura lieu le dernier championnat de France en triplettes interentreprises. En parallèle, comme à Aurillac en 2006, sera organisée une finale nationale du championnat interentreprises par équipes regroupant 8 équipes issues des Comités ayant mis en place cette compétition.

Les Comités qui souhaitent participer à cette finale auront dû s'inscrire auprès de la Fédération avant le 25 mai. En fonction du nombre de Comités désirant participer et de la localisation des demandes, le groupe de travail déterminera le mode de qualification.

⇒ **Compétitions par équipes :**

Le groupe de travail a envisagé l'évolution de cette compétition. Outre la phase régionale qui sera expérimentée dans certaines Ligues l'an prochain, il a été envisagé les phases pré nationales, de zones et nationales. Il sera sans doute nécessaire d'adapter les zones de qualification régionale étant donné les disparités qui existent entre les différentes Ligues.

De nombreuses remarques ont été formulées pour ces phases extra départementale notamment la difficulté pour certains clubs de payer les frais de déplacement.

⇒ **Informatique :**

Comme cela est prévu dans notre convention d'objectifs, il sera procédé à l'envoi d'un courrier à tous les licenciés n'ayant pas repris leur licence depuis deux années pour connaître les raisons de leur non renouvellement et leur faire une proposition d'adhésion directe à l'image de ce que fait la Fédération de golf. En cas de réponse positive le dossier sera renvoyé au Comité de résidence.

Fichiers contenus dans Geslico : Devant la taille grandissante de nos fichiers qui compte par exemple les informations relatives à nos licenciés depuis plusieurs années, notre hébergeur nous a fait savoir, qu'à terme, il ne pourrait plus stocker toutes nos informations. Dès lors, il est proposé de « nettoyer » nos fichiers de licenciés et des concours.

Le Comité Directeur décide donc de sortir toutes les informations relatives aux joueurs jusqu'en 2003 et des les stocker en archives sur DVD. Quant aux concours et à la liste des joueurs suspendus, les informations antérieures à 2003 seront supprimées.

- Nouveaux supports de licences : De nombreuses propositions ont été reçues de cartes rigides, avec ou sans puce intégrée. Une synthèse sera réalisée par Claude Stirmel et Daniel Read qui, lors du prochain Conseil National, proposera toutes les formules existantes et les budgets de fonctionnement.

V) **PARTENARIATS :**

Nous sommes toujours en attente de réception des boules de loisir OBUT en application du contrat de partenariat 2007. Elles seront destinées essentiellement au Challenge USEP dans le cadre des écoles primaires et elles ne seront évidemment pas commercialisées par la FFPJP et/ou la SAOS.

De nombreuses prospections sont en cours par notre agence Quarterback afin de trouver de nouveaux partenaires tel qu'un établissement bancaire.

Comme cela est le cas pour ceux de la FIPJP, il sera ajouté le mot « ARBITRE » au dos des blousons noir Errea commercialisés par la SAOS. Ceux-ci ne pourront d'ailleurs pas être identiques aux maillots (rayées noir et blanc).

De nombreuses critiques ont été émises au sujet de notre équipementier ERREA. Ainsi, il est difficile d'obtenir les coordonnées des revendeurs locaux. De plus, la différence entre les tailles françaises et italiennes entraîne également certaines difficultés.

La séance suspendue à 16 heures pour la partie séminaire est reprise à 19 heures)

VI) COMPTES RENDUS INTERNATIONAUX :

1. Confédération Européenne :

La Confédération a entériné la création du Championnat d'Europe Espoirs sous forme de parties en tête à tête, doublette puis triplète, chaque partie gagnée donnant 1 point. Elle concernera les joueurs de 18 à 23 ans dans l'année. Il y aura une compétition féminine et une masculine. Les finales auront lieu au Luxembourg.

Il a été rappelé la libre circulation des joueurs ressortissants européens au sein de l'Union Européenne. Il n'y a plus de condition de lieu de résidence ni de travail. Néanmoins, il est maintenu l'utilisation du formulaire de mutation internationale.

2. Fédération internationale :

L'affiliation de l'Ukraine à la F.I.P.J.P est en cours. Il est également envisagé l'adhésion de Cuba.

A la demande de la CMSB, il a été demandé aux Fédérations Nationales de se regrouper au sein d'une Confédération nationale des sports boules. Elle regroupera outre nos disciplines, la Boule de fort, la boule bretonne, la raffa vollo. La Lyonnaise n'a pas souhaité adhérer à cette confédération.

Il est signalé un protocole d'accord d'échange international entre la Pologne et la France.

A la demande du CIO et du COJM les compétitions internationales se joueront en temps limité à partir de 2009. Ce sera sans doute, 1 heure + 2 mènes avec points marqués. L'évolution devrait toucher les championnats du monde qui utiliseront également, dès 2008 le système « Swiss » Il consiste à faire disputer 5 parties à chaque équipe – mais ce peut-être plus ou moins – mais avec un logiciel qui fait toujours rencontrer des équipes situées au même niveau dans le classement provisoire.

Les parties par élimination suivantes se déroulent selon un tableau, du type Roland Garros, dans lequel les équipes sont placées de 1 à 32 (ou 16) en fonction de leurs résultats. Le 1^{er} rencontre le 32^{ème} et ainsi de suite. Tous les joueurs font donc un minimum de 6 parties.

VII) COMPETITIONS INTERNATIONALES :

1. Championnats du Monde en Triplettes : Du 18 au 23 septembre à Pattaya (Thaïlande)

Le programme sera identique à celui des Championnats du Monde de Grenoble : Les éliminatoires du Tir auront lieu le mercredi soir et le jeudi matin avec quarts de finale le jeudi en début d'après-midi. Le samedi soir auront lieu les demi-finale et la finale du Tir.

Le corps arbitral désigné pour ces Championnats sera composé d'un arbitre Thaïlandais, d'un Malaisien ainsi que d'un Français, Patrick Grignon. L'utilisation des cercles de lancer matérialisés et des buts du centenaire sera obligatoire.

La délégation partira le vendredi 14 et les sélections seront connues début juillet.

2. Championnats du Monde des Jeunes :

Du 13 au 15 juillet à Suwa (Japon). Le départ de la délégation française aura lieu le lundi 9. Les joueurs sélectionnés seront connus à la fin du mois de mai.

3. Championnats d'Europe des Femmines :

Du 17 au 19 août à Ankara (Turquie)

La Fédération turque prendra en charge une journée supplémentaire, le lundi, destinée exclusivement au tourisme. De plus, elle invitera des journalistes de tous les pays. Pour la France seront invités les récipiendaires du prix Kiki Aussaresse 2006.

4. Coupe d'Europe des clubs :

Le tirage au sort de cette compétition a eu lieu. Le club Français « Star Masters de Barbizon » rencontrera au premier tour le club Belge de Sainte Anne, le vainqueur rencontrant celui de la rencontre opposant le club Luxembourgeois de Dudelange et le champion en titre, l'autre club Belge de Joli Bois.

(La séance suspendue à 20 heures 10 est reprise le dimanche matin à 8 heures 30)

VIII) ARBITRAGE:

Année Paire : journée de recyclage des arbitres Nationaux et Internationaux le 3^{ème} dimanche de mars à Paris. Année impaire : journée de recyclage des arbitres de Ligues et départementaux le 3^{ème} dimanche de mars dans les zones.

Ainsi s'est tenue dans les 8 zones, une réunion de formation des arbitres de Ligues et des référents Départementaux et de Ligues animée par un membre de la Commission Nationale d'Arbitrage. Trop de Comités étaient absents ou non représentés, seulement un peu plus de 50% de présents.

Suite à de multiples demandes, il a été décidé de réimprimer les opuscules de règlement de jeu mais que début 2008, suite aux modifications prévues lors du congrès annuel de la F.I.P.J.P.

Compte tenu de la modification des conditions d'inscription à l'examen d'arbitre national, le Comité Directeur a décidé :

- En cas d'échec non pénalisant : le candidat pourra se représenter l'année suivante ;
- En cas d'échec pénalisant : le candidat ne pourra pas se représenter avant 2 ans ;
- En cas de 2^{ème} échec : le candidat ne pourra plus se présenter.

IX) COLLOQUE DES EDUCATEURS :

Le premier colloque des éducateurs s'est tenu à Clermont-Ferrand le 15 avril dernier.

Le Comité Directeur remercie le Comité du Puy de Dôme pour l'excellent accueil à la Maison des sports de Clermont-Ferrand. Seul regret, l'absence de nombreux départements : 55 présents soit environ 50 %

M. NATAF a présenté le fonctionnement de la DTN.

Pour répondre aux souhaits du Ministère il conviendra de créer dans les départements et les régions en créant des « Equipes techniques ».

Il a été rappelé les formations pour les éducateurs avec obtention des diplômes d'état et les possibilités d'emploi vers une professionnalisation.

Il a été également rappelé les différentes conventions : Handicapés, Challenge des Ecoles (USEP), dossier pédagogique.

J.Y PERRONET et les éducateurs responsables des équipes nationales ont présenté les stages de sélection (un carnet individuel remplacerait la fiche de suivi actuelle) ainsi que les méthodes d'entraînement et la notation dans les stages.

La DTN souhaite qu'il y ait un colloque tous les deux ans en alternance avec la réunion de recyclage des arbitres. Elle souhaite également mettre en place, sur le site Internet, un espace dédié spécifique à la DTN contenant notamment un recueil d'adresse afin que circulent les informations et ainsi améliorer la communication.

En ce qui concerne les stages organisés par la DTN, il est souhaité que ceux-ci soient fixés longtemps à l'avance afin que les dates ne coïncident pas avec une compétition d'envergure du type qualificatif Départemental ou de Ligue.

X) MEDICAL :

Le règlement médical a été créé précisant notamment le rôle et missions des médecins (fédéral, coordonnateur du Haut niveau et des équipes de France et de Ligues), la surveillance médicale des sportifs de Haut niveau et le dispositif de lutte contre le dopage.

La Commission médicale s'attachera rapidement à préciser les contre indications à la pratique de la Pétanque et du Jeu Provençal.

De nouveaux décrets ont été récemment publiés relatifs à la lutte contre le dopage et notamment sur les A.U.T. Une nouvelle procédure a été mise en place et fera l'objet d'une circulaire fédérale destinée à préciser la marche à suivre en cas de traitement thérapeutique.

Il a été désigné les Présidents des nouvelles commissions disciplinaires de lutte contre le dopage :

- 1^{ère} instance : M. THERON
- Appel : M. CARBONNIER

Enfin, il est annoncé la mise en place d'une rubrique médicale dans la revue *Boulisme*.

XI) DISCIPLINE:

Suite à la journée de formation qui s'est tenue à Bègles courant avril, il est rappelé que MM. Nicolier et Grande se tiennent à la disposition des Ligues afin que soit mise en place ces journées de formation disciplinaire.

Affaire en cours :

- CD04 : suite à la demande de remise de peine, il est répondu qu'en l'absence de date précise quant à l'effectivité de la sanction, le Comité Directeur est dans l'impossibilité de se prononcer.
-
- CD 19 : dans l'affaire concernant M. Belloni, le Comité Directeur a décidé d'appliquer la nouvelle réglementation, plus favorable à l'intéressé. Ainsi, sa licence doit lui être restituée à compter du paiement intégral de sa dette (paiement de l'amende).
-
- CD 85 : idem
-
- CD 51 : une demande de remise de peine a été formulée par un joueur de ce département radié à vie. Le Comité Directeur donne un avis favorable à cette demande dans l'hypothèse d'un avis conforme du Comité d'appartenance.
-
- CD 13 : dans l'affaire mettant en cause MM. COSTA et LACROIX lors des Championnats triplettes de Limoges, le Comité a demandé que leurs sanctions soient modifiées en l'absence même d'appel des prévenus. Le Comité Directeur considère qu'il s'agit d'une demande de remise de peine, la sanction étant définitive. Dès lors, il est fait strict application du règlement disciplinaire à savoir que la moitié de la peine doit avoir eu lieu. Ainsi, les joueurs devront effectuer une nouvelle demande à l'issue de cette période.

Il a été proposé de modifier le règlement disciplinaire pour permettre de sanctionner administrativement après la compétition un joueur qui aurait commis des faits répréhensibles sans lui avoir pris sa licence lors du concours.

Le Comité Directeur s'oppose à cette demande car soit la sanction est prise immédiatement et c'est une sanction administrative soit à posteriori par le biais de la saisie d'une commission de discipline.

De plus, il a également été refusé d'appliquer la même sanction aux partenaires d'un joueur ayant commis un acte répréhensible. En effet, les partenaires ne sauraient être reconnus automatiquement comme complices. Il est rappelé qu'en de telles circonstances, il peut être utilisé le cas de non dénonciation des faits répréhensibles.

Il est rappelé qu'il n'est pas possible d'enregistrer dans le logiciel fédéral Geslico, les sanctions en nombre de jours. Celles-ci doivent être retranscrites en mois ou en année.

XII) ORGANISME DE FORMATION

Une réunion de travail a eu lieu en ce qui concerne l'organisme de formation de la Fédération. Il s'appellera: Centre National de Formation de la F.F.P.J.P. Un logo devra être réalisé, une ligne comptable et un compte bancaire séparé devront être mise en place.

Les formations dispensées concerneront les salariés et les bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, joueurs). Elles seront dispensées aux adhérents licenciés puis, en fonction des formations proposées, à tous.

Elles seront de deux types :

- Formations professionnalisantes/qualifiantes : qui débouchent sur une qualification et/ou un diplôme
Ex : le Diplôme d'Etat en cours de création qui permettra, contre rémunération notamment l'encadrement, la gestion de bouledromes couverts, de collectivités et de centre de vacances, de voyages.

- Formations non professionnalisantes/non qualifiantes : informatique, discipline, arbitrage, etc.

La préparation au Brevet Fédéral sera la première formation dispensée par le Centre. A l'heure actuelle, entre 20 à 40 personnes intéressées pour les 8 zones. Les Comités réglant les frais de déplacement et la F.F.P.J.P. le solde à savoir : restauration, hébergement, vacations formateurs.

Il est donc proposé que les Comités et Ligues effectuent des demandes de prise en charge des frais de formation auprès de leur O.P.C.A s'ils ont un salarié et/ou du Conseil Régional, Général, Direction Départementale ou Régionale du Travail. Ces crédits de formation seront utilisés pour payer le coût de la formation dispensée par le Centre. Dès lors à payer par les CD et Ligues : 0 à payer par la Fédération : 0

M. CAMPO rencontrera les Présidents de Ligues lors de leur réunion de Dijon afin de leur présenter ce Centre.

XIII) DIVERS :

A été reçu au siège un courrier recommandé mettant en examen au titre de la Fédération M^{me} Galland. Elle sera reçue devant le magistrat instructeur. Les faits reprochés consistent en la non déclaration à la C.N.I.L. d'un fichier informatique automatisé. Un contact a été pris avec un avocat.

Une note sera réalisée en ce qui concerne l'utilisation des cercles matérialisés au sol pliables. Ils seront interdits en compétition puisqu'ils ne permettent pas de garantir la sphéricité en permanence.

La présence de coachs lors des nationaux jeunes est autorisée dans la mesure où il s'agit d'un initiateur ou éducateurs.

Responsable des Coupes des TOM/TOM :

Doublette féminins à Poitiers : M. PLACON

Triplette Pétanque à Dijon : M. COSTE

Doublette et Tête à Tête à Poitiers : M. CARBONNIER

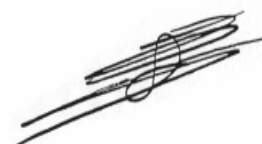
(La séance est levée à 12 heures 30)

Le Secrétaire Général de la FFPJP



A. JUAN

Le Président de la FFPJP



C. AZEMA

PARTIE SEMINAIRE SUR LA LABELLISATION ET LA CLASSIFICATION DES COMPETITIONS AVEC DEFINITION DES RESPONSABILITES

Il a été proposé une réflexion concernant la labellisation des concours fédéraux. Ainsi, une première catégorie comportera des concours labellisés par F.F.P.J.P.. Ils devront répondre notamment aux critères suivants :

- Concours basés sur 128 équipes (tableau final) mais avec possibilité de 256 précédés d'une épreuve qualificative. Sont inscrits directement dans le tableau final les équipes composées de 3 Elites (niveau défini par la D.T.N.) avec tirage au sort ;
-
- Participation des organisateurs : à augmenter mais dans une limite raisonnable l'argent ne devant être qu'un critère secondaire de choix
-
- 4 prix égaux pour les parties finales ;
-
- Paiement au cumul obligatoire à partir du tableau final. Au sein du qualificatif, versement des frais de participation dès la 1^{ère} victoire, le double à la seconde, le triple à la troisième
-
- Élimination directe mais possibilité de complémentaires ;
-
- Seul ces concours serviront de base au classement national des joueurs ; Mise en place d'un classement de type « ATP » au Tennis ;
-
- Les sélectionnés en Equipes de France devront avoir participé à au moins X de ces concours ;
-
- Obligations de qualité fixées par un cahier des charges : terrains, carré d'honneur, tribunes, sonorisation, affichages, presse, décorum, etc...; Terrains conformes à partir du tableau final : 15 par 4 ; Pas d'inscription par téléphone ;
-
- Tenues homogènes dès le 1^{er} tour du tableau final ;
-
- Pas de concours le jour d'un Championnat de France et des finales de la Coupe de France des clubs ;
-
- Interdiction des licences temporaires ;
-
- Pas d'arbitres ni de délégués du département ;
-
- Obligation d'envoyer le rapport du concours le soir même par e-mail sur un document type fourni par la Fédération ;
-
- Application des règles générales des concours

Une seconde catégorie sera établie par la Fédération sur proposition des présidents de Ligue. Ils proposeront également les critères qu'ils veulent voir respectés et ils en assumeront la responsabilité

- Par ailleurs il sera possible de laisser libre l'appellation « National » pour permettre le maintien des subventions ;

Pour les autres compétitions la Fédération se contentera de déterminer de grandes règles à respecter, les Ligues, avec leurs comités, étudiant les formules de déroulement les plus appropriées à leurs spécificités.